

Paris, le 3 avril 2019

Diplômes de la voie professionnelle : le SNUEP-FSU défend un allègement de la pression certificative

Le 30 mars dernier, dans une réunion avec l'ensemble des organisations syndicales, la DGESCO a lancé de premières pistes de réflexion sur une évolution des modalités de certification pour les diplômes de la voie professionnelle. Si certaines propositions semblent aller dans le bon sens, le projet d'ensemble n'est pas encore abouti et la vigilance sera nécessaire quand viendra le temps de la parution des textes permettant ces modifications.

Le SNUEP-FSU acte favorablement la volonté du ministère de réduire le nombre de CCF au profit d'un retour à des épreuves ponctuelles. La proportion de ces retours n'étant pas encore fixée, le SNUEP-FSU insiste pour que celle-ci ne soit pas seulement anecdotique.

La DGESCO entend produire une note de service pour donner un cadre national aux modalités d'organisation et de passation des CCF. Si le SNUEP-FSU y est favorable, pour réduire les inégalités entre les candidat-es face à l'examen, il veillera à ce que cette note de service permette d'alléger la charge de travail des personnels.

Le diplôme intermédiaire (DI) serait abandonné, au profit d'un nouveau diplôme non enregistré au Registre National de Certifications Professionnelles donc non reconnu par les branches professionnelles. Le SNUEP-FSU est attaché à ce que tous les jeunes obtiennent un premier niveau de qualification par un diplôme. Il considère que la discipline professionnelle dominante du bac pro concerné doit figurer parmi les épreuves de ce diplôme de niveau V. Aussi, définir celui-ci en blocs de compétences ne répondra pas à l'exigence d'une première qualification.

Les modalités actuellement proposées pour l'évaluation du Chef d'Œuvre sont extrêmement floues. Le Chef d'Œuvre et la co-intervention sont des dispositifs qui servent la communication ministérielle et sont en réalité de véritables usines à gaz qui vont encore plus désorganiser nos métiers ! Le SNUEP-FSU rappelle son opposition forte à la mise en place de l'actuelle réforme de la Voie Professionnelle dans son ensemble, et du Chef d'Œuvre en particulier. Pour lui, il ne saurait être question que l'évaluation de ce gadget pédagogique ne cause la mise en place d'une forme de contrôle continu ou d'évaluation permanente.